

QUAND LA FRANCE SE VOILE LA FACE

Paul SIBLOT

Quels détours allusifs, quelles argumentations obliques, quelle casuistique insidieuse un Molière brocarderait-il aujourd'hui ? Pour être au goût du jour, la tartufferie ne pourrait s'offusquer d'une gorge trop élégamment découverte. Chemisiers transparents ou mini-jupes moulantes n'ont plus fonction de masquer les corps et, pour faire montre de bienséance, ce Tartuffe revisité devrait avancer une requête inverse de celle de son ancêtre. Celle-ci par exemple :

*Par de pareils objets les âmes blessées
Et cela fait venir de funestes pensées.
Avant que de parler, ôtez-moi ce mouchoir,
Décourez ces cheveux que je voudrais tant voir.*

Ce pourrait-être le propos de quelque principal ou proviseur confronté au même problème que son collègue de Creil. Notre projet, à revenir sur cette affaire sur laquelle on a trop écrit, n'est pas de reprendre le débat, mais d'essayer de parler de ce qui n'y fut pas explicite, des non-dits dont les silences sont aussi éloquents que les discours manifestes.

Dès le premier abord, trois observations se dégagent nettement, presque spontanément, d'une lecture immédiate de la presse française. La plus remarquable est celle d'une disparité entre les faits – trois adolescentes s'obstinant, dans un collège de la banlieue parisienne, à vouloir garder sur la tête un foulard pendant les heures de cours – et l'extraordinaire logomachie journalistique développée autour de la décision du principal de ne plus admettre les fillettes en cours. Quoiqu'incomplet parce qu'il n'inclut qu'une partie des discours de la presse d'extrême-droite, notre corpus d'étude, relevé dans huit quotidiens nationaux, deux quotidiens régionaux et dix hebdomadiers, comprend plus de 1200 articles pour moins d'un trimestre. La disproportion est manifeste entre le conflit, somme toute anecdotique, de l'ordre de ceux qu'arbitrent ordinairement administration ou conseils des établissements scolaires, et l'ampleur des commentaires suscités. Disproportion d'autant plus marquée si l'on considère que trois personnes, sur « trois cent cinquante mille jeunes filles d'origine musulmane » (M. Rocard, Assemblée Nationale, 8 novembre) sont concernées. Disproportion que l'on repère également dans la rapidité avec laquelle la polémique devient affaire d'Etat. Après que le *Courrier Picard* eut le 3 octobre 1989 rendu public le différend du collège Gabriel Havez de Creil, quatre jours suffisent pour que l'incident devienne événement national et que des journaux puissent titrer à la une, sans autre précision : *L'Affaire*, tant la notoriété des faits s'impose alors avec la force de l'évidence. La lame de fond qui submerge la vie et le discours politique français s'avère d'une telle force qu'un journaliste du *Monde* peut

le 25 octobre, dans un article intitulé *Trois foulards et un pays*, mettre en balance la stabilité de l'Etat : « Si le principal du collège avait toléré, sans en faire un plat le port de ces trois foulards, la République aurait-elle vacillé sur ses bases ? »

La seconde observation s'inscrit ici. Non seulement la tornade ébranle les partis politiques au point de sembler un moment mettre en péril les fondements de la Nation et de conduire le Ministre de l'Education à saisir le Conseil d'Etat, mais elle le fait au mépris des clivages établis. Elle bouleverse des hostilités ou des solidarités que l'on pensait immuables. Dès l'origine déjà, la question sème la confusion :

« Tout le monde râle. Les parents trouvent le collège raciste. Le collège trouve les chipies voilées racistes. Il n'y a que les vrais racistes qui se taisent, heureux que ça s'agite sans qu'ils aient à lever le petit doigt » (L'Événement du Jeudi, 12 octobre).

Dix jours plus tard, dans un tohu-bohu à son comble, on observe des retournements carnavalesques qui conduisent des ennemis politiques séculaires à échanger leurs positions respectives :

« Les frontières traditionnelles se brouillent. Ce débat sur le foulard islamique n'oppose pas la gauche et la droite, ou les « laïques » aux « religieux ». Des discussions passionnées ont lieu depuis une dizaine de jours au sein des partis, des associations ou des Eglises. On voit des « laïques » purs et durs se prononcer avec force pour la liberté vestimentaire des musulmans à l'école, tandis que des adversaires traditionnels de l'école publique volent au secours de celle-ci au nom de la laïcité » (Le Monde, 21 octobre).

Et les familles politiques ne sont pas seules à être mises à mal. Les familles tout court le sont tout autant dont les dissensions, voire les déchirements, témoignent de l'implication de la société civile dans la querelle :

« Un mot nouveau entre dans notre vocabulaire : le hidjeb. Ce foulard qui entoure le visage d'une femme, n'en laissant voir que l'ovale, signe d'appartenance à un des multiples courants de l'islam, est en train de devenir un objet du débat franco-français, un sujet de guerre civile comme notre pays les affectionne. Qu'y a-t-il donc sous le hidjeb de si profond, de si fondamental que, tout à coup, les familles les plus unies se retrouvent, à table, stupéfaites d'être passionnément divisées sur un problème de foulard ? (Le Nouvel Observateur, 26 octobre)

Avant que nous ne fassions notre interrogation de Françoise Gaspar, la phrase introductory de son article aura indiqué la nature du troisième constat. Il est d'ordre linguistique, car l'objet du délit est également l'objet d'un litige langagier. Le néologisme relevé résulte d'une motivation ordinaire des emprunts ; le mot est importé en même temps que la chose qu'il désigne. Mais emprunter c'est, selon les termes mêmes du lexicographe, « prendre ailleurs et faire sien » ; ce qui implique un acte de volonté. Or ici l'intégration de la chose fait précisément problème, et à sa suite celle de sa désignation. La syntaxe de la phrase le signale déjà où, agent du procès, le terme paraît « entrer » de lui-même dans le lexique français, faute sans doute d'y avoir été invité. Un regard sur l'ensemble du corpus révèle un embarras qui provoque un véritable affolement dénominatif hésitant entre une douzaine de désignations concurrentes, ordonnées ici par fréquence décroissante : « foulard », « voile », « tchador », « hidjeb », « turban », « khiemar », « cagoule », « mante », « mantille », « couvre-chef », « robe », « sitar ». Une première ap-

proche lexicale et discursive de ce paradigme(1) a livré quelques enseignements dont nous ne retiendrons que ceux relatifs aux occurrences statistiquement pertinentes. Soit sept termes auxquels doit encore être retranché « turban », n'apparaissant que dans des articles consacrés à des conflits surgis en Turquie, où il désignerait le foulard islamique. Restent donc six mots formant deux groupes nettement différenciés : l'un constitué d'emprunts, « *tchador* », « *hidjeb* », « *khiemar* », l'autre de noms issus du fonds français, « *foulard* », « *voile* » et « *fichu* ».

L'intérêt de l'analyse linguistique tient à ce qu'elle signale formellement dans les usages de la langue ce qui se joue aux plans social, culturel et politique. Ainsi, la signification des noms du premier groupe, marquée par la double altérité du signifiant et du signifié, institue un parfait isomorphisme entre le plan de l'expression et celui du contenu. De sorte que la nouveauté du vocabulaire et la méconnaissance de sa signification lui confèrent paradoxalement sa capacité à signifier : celle d'indiquer littéralement une extranéité. C'est pourquoi « *khiemar* » et « *hidjeb* », nouveaux venus de l'arabe égyptien et maghrébin, suscitent généralement explications anthropologiques, culturelles ou théologiques. Terme coranique en même temps que celui dont usent les représentants maghrébins de l'intégrisme islamique, « *hidjeb* » l'emporte logiquement. Pourtant c'est « *tchador* » qui restera en lice en dépit de son emploi maintenant courant en français, et donc de son incapacité à innover dans le champ de l'altérité. L'explication réside évidemment dans son association mémorielle aux pratiques violentes et totalitaires de la République islamique d'Iran. Parmi les termes français « *fichu* » semble avoir été écarté en raison de connotations contradictoires. En effet, il est à la fois porteur d'une valorisation péjorative (cf. « mal fichu ») actualisée sur le mode badin dans « *fichus fichus* » et d'une valorisation affective (« le fichu de nos grand-mères ») qui attestent toutes deux une assimilation incompatible avec la symbolique perçue dans le geste des fillettes de Creil. « *Voile* » autoriserait sans doute une meilleure distance puisque les dictionnaires enregistrent depuis longtemps « le voile que portent les musulmanes ». Mais il participe également et fortement de la culture française sous la forme du « voile de la mariée », de la « prise de voile » des religieuses ou des aguicheuses « voilettes », offrant ainsi le risque d'interférences gênantes. En dénommant l'usage d'une « pièce d'étoffe nouée sur la tête » qui correspond à la pratique des adolescentes, « *foulard* » semble adéquat ; trop même, puisqu'il banalise totalement.

Ainsi deux tendances polarisent inversement la désignation de la pratique vestimentaire des lycéennes de Creil et enregistrent l'attitude du scripteur à leur égard. L'une, d'exclusion, souligne ce qui incite au rejet ; l'autre, par recours à un terme ancien du lexique français, tend au contraire à réduire l'écart. Ce qu'un commentateur constate de façon pragmatique : « On dit « *foulard* » quand on veut minimiser les choses, ou « *tchador* » quand on veut les enfiler » (Françoise Giroud, *Le Nouvel Observateur*, 26 octobre).

(1) L'exposé en a été présenté dans P. Siblot, Ah ! Qu'en termes voilés ces choses sont mises, *Mots*, n° 30, mars 1992, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Bien que sommaire, une telle bipolarisation peut déjà être riche d'enseignements, dès lors qu'elle n'est plus seulement intuitive et que l'on admet que les productions langagières livrent des indices significatifs sur les motivations profondes des locuteurs. Ainsi la dénomination « foulard islamique » fait-elle sens en s'imposant progressivement comme l'usage dominant. Elle montre en effet qu'une intégration linguistique a été opérée. La pratique vestimentaire contestée des fillettes a finalement été rangée dans une catégorie linguistique déjà établie en français où s'enregistrent des praxis familiaires. Elle n'a pas pour autant été simplement assimilée, puisqu'un adjectif qualificatif signale sa signification religieuse. Cette différence spécifique sera diversement interprétée en positif comme respect de l'altérité ou au contraire comme maintien d'une mise à l'écart. Mais là encore, le discours continuera de mettre en scène, au plan de la production de sens, l'attitude des locuteurs ou scripteurs ; confirmant ainsi que la langue représente bien, dans son fonctionnement même, la dialectique du Même et de l'Autre à l'œuvre au plan social, culturel, politique et bien sûr individuel.

Une échelle plus nuancée de gradation a pu être établie sur laquelle se répartissent les titres de la presse française. L'évolution des attitudes ainsi que la façon dont les stratégies journalistiques composent avec les dénominations devenues marqueurs de positions politiques ont pu également être caractérisées. Reste la question posée par Françoise Gaspard sur la nature des ressorts « profonds » mis en jeu ; celle qu'Edgar Morin formule également en ces termes :

« Le mot foulard banalise : ce n'est qu'un morceau de tissu. Le mot tchador aya-tollise. Le mot hidjeb maghrébise, voire folklorise. Le mot voile religionise et induit une prohibition visant la femme (cacher l'indécence de la chevelure féminine). Alors chacun de ces mots définit de façon trop étroite le cadre d'une affaire qui, en elle-même, est complexe et ambiguë. Je propose de laisser vide la place du mot-clé et de maintenir l'interrogation en disant affaire de quoi ? » (Libération, 18 novembre).

En cette « affaire » demeure un point aveugle, une boîte noire où bon sens et rationalité semblent avoir un temps été perdus. On a pu ainsi voir d'honorables parlementaires se rendre à l'Assemblée Nationale vêtus d'un « tchador » ; des manifestants islamistes faire mine de baisser leur pantalon – horrible visu – pour donner à comprendre l'indécence du dévoilement d'une chevelure féminine. Egarements enregistrés dans les titres de la presse : « Foulards, le bateau ivre » (L'Événement du Jeudi, 9 novembre), « La folle semaine » (Le Nouvel Observateur, 2 novembre), « Aux fous, aux foulards » (Le Canard Enchaîné, 8 novembre) ou dans des commentaires rétrospectifs : « Dans cette affaire de foulards on est tous devenus un peu fous » (Jean Daniel). Dérives inquiétantes parfois vers une paranoïa xénophobe dont cette chronique donne une illustration exemplaire :

« L'affaire du voile des jeunes musulmanes de Creil dépasse, et de beaucoup, le respect de la religion des autres [...] ! La question est : au nom de la tolérance, au nom du respect des autres, devons-nous accepter sur notre sol l'excision et le cannibalisme ? Apparemment nous sommes loin du voile. Pas du tout. C'est le même problème, la boucherie et la mutilation des mains. Car les conséquences sont identiques sur l'essentiel : la sauvegarde de notre identité (M. Clos, Le Figaro, 13 octobre).

Bien que, d'un chroniqueur connu, de tels propos devraient être imputés à un délire singulier s'ils ne se trouvaient corroborés par une foule d'indices récurrents, qui faisaient dire au chef de l'Etat, lors d'une conférence de presse, que « des phénomènes psychologiques se sont greffés » sur les débats autour du foulard et de la création des mosquées. « Cela s'est mêlé aussitôt à des images d'intégristes et de fanatiques, avec des images de danger, de mort » (*Libération*, 11 décembre). Le terme important de cette citation étant l'adverbe « aussitôt », qui signale l'efficace automatичité d'une stéréotypie associant à l'Autre les notions de violence et de mort, également le sexe et le schème archaïque de la dévoration chez Max Clos.

Thèmes à travers lesquels se trahit l'œuvre de pulsions inconscientes, souvent désignées de manière à la fois imprécise et juste en termes de déraison passionnelle qui travaille plus largement le champ du politique et paraît se cristalliser autour de « l'affaire des foulards islamiques ». La presse en livre des commentaires explicites :

« Les Français exagèrent. Ils perdent en ce moment le sens des proportions. Ils s'abandonnent à une vague d'irrationalité dépressive, de subjectivité querelleuse et angoissée [...] Le diagnostic s'impose : la crise rampante de la politique devient crise aiguë ; le phénomène s'accélère sensiblement depuis six mois. Il débouche sur une étrange amplification psychologique, sur une dramatisation quasi-pathologique de la situation. [...] L'extrême-droite resurgit et, à propos de l'immigration, exerce une emprise délétère qui travestit la réalité et asservit les données réelles – déjà assez angoissantes en elles-mêmes – à une représentation fantasmatique profondément déstabilisatrice » (A. Duhamel, *Le Monde*, 23 novembre).

On aura noté comment l'angoisse, dénoncée chez les autres, ne manque pas de réapparaître dans l'appréciation que le journaliste porte lui-même sur les données. Personne ne semble épargné par une tension sous-jacente qu'un autre commentateur stigmatise de propos quelque peu amers :

« Dans la presse surmenée, on tentait de faire face au flot des pétitions, des lettres, des tribunes arrivées par centaines, chacun tenant légitimement à prendre date pour qu'il ne soit pas dit qu'il n'avait pas poussé son cri contre la montée intégriste. Partout surgissaient des Charles Martel décidés à faire don à la France de leur plume la plus acérée. Des batailles de Poitiers se livraient dans les encriers. [...] Il fallait avoir l'esprit niais, insolent ou vicieux pour se demander si derrière ce débat ne se manifestait pas – oh, bien sûr, d'une façon tout à fait inconsciente – une forme de racisme larvé envers les Arabes dans une partie du peuple de gauche. Comme si, sous prétexte de voile, on avait enfin trouvé l'occasion de faire comprendre qu'on était indisposé aussi face aux effets d'une immigration mal contrôlée. Comme si pouvait enfin émerger, au nom des idéaux nobles de la laïcité, le refoulé lointain où se mêlent les remords de l'Algérie, les peurs de l'Iran terrorisant, les difficultés pratiques de la cohabitation au quotidien, le spectre de la guerre sainte et des mahométans sabreurs de têtes infidèles » (B. Frappat, *Le Monde*, 12 novembre).

Apprécier la pertinence d'une telle critique fait difficulté dans la mesure où les motivations profondes demeurent implicites, masquées sous des justifications plus convenables. Le repérage ça et là d'associations d'idées imparfaitement dissimulées peut livrer des indices intéressants. Mais ceux-ci restent rares car l'écrit, surtout lorsqu'il est conçu en vue de proclamations publiques, est l'objet de contrôles qui laissent peu de chance à des lapsus de révéler des déterminations inavouables. L'examen systématique des cooccurrences et des réseaux sémantiques tissant les argumentaires autorise des

validations plus fiables. Ce travail méthodique n'étant pas arrivé à terme, nous porterons notre attention sur le discours prototypique tenu par l'extrême-droite.

On sait que J.M. Le Pen revendique de dire tout haut ce que les Français penseraient tout bas. Nous ne lui accorderons pas ce crédit, mais il faut bien constater qu'en matière d'immigration le discours du Front National, à des degrés divers, exerce un véritable forçage sur celui d'autres formations politiques. Un premier ministre s'est ainsi cru autorisé à une douteuse plaisanterie sur les charters utilisés pour le renvoi d'immigrés. Un autre a parlé d'odeurs désagréables et un ancien président de la République d'invasion. Ces « petits mots » délibérés, d'un registre de langue inhabituel à ce niveau de responsabilité, sont postérieurs à « l'affaire des foulards islamiques » et signalent que le débat sur l'immigration est désormais un thème obligé des discours et de la démagogie politiques. Aussi n'est-ce pas un des moindres paradoxes que dans les débordements médiatiques sur « l'affaire », les propos des représentants du Front National aient pu au début apparaître d'une relative réserve. Il leur suffisait d'être fidèles à eux-mêmes pour se saisir de l'événement comme de la confirmation d'une analyse soutenue depuis longtemps et avec constance :

« Le phénomène qui se développe aujourd'hui est conforme à ce que notre parti avait prédit. C'est la civilisation islamique qui arrive. Après son installation sur le sol français, elle s'y implante maintenant de façon symbolique par le port, par exemple, du tchador à l'école » (B. Mégret, *Le Quotidien*, 18 octobre).

« Le tchador, c'est le début de la guerre religieuse dans notre pays. [...] L'affaire est grave car la colonisation culturelle débouchera sur une colonisation politique » (J.M. Le Pen, *Le Figaro*, 26 octobre).

« Ce sont les étrangers musulmans qui veulent aujourd'hui imposer leurs coutumes : aujourd'hui les mosquées et le port du voile à l'école, demain la polygamie et la loi coranique pour le mariage, l'héritage et la vie civile » (J.M. Le Pen, *Présent*, 28 octobre).

« Jean-Marie Le Pen a lancé un appel « à la résistance nationale contre l'immigration ». [...] Le président du Front National a estimé que la France était placée devant cette alternative, « soit la résistance, soit la submersion », sous-entendu sous le flot des immigrés. Il a enjoint le chef de l'Etat de « défendre l'intégrité du territoire qui est en train d'être envahi et réclamé le rétablissement de la peine de mort » (*Le Figaro*, 13 novembre).

Cette gradation savante, jusqu'à la déclaration de la Patrie en danger et à l'appel à la mort, mobilise un vocabulaire guerrier dont l'usage largement répandu dans l'ensemble de la presse révèle une vision au moins partiellement partagée : « Ces signes deviennent les étendards d'un combat idéologique » (*La Croix*, 7 octobre) ; « France-Islam, la guerre aura-t-elle lieu ? » (*Politis*, 26 octobre) ; « Les Francs-maçons sonnent la charge » (*Le Monde*, 24 octobre) ; « La croisade des enseignants contre le voile islamique » (*Le Figaro*, 8 novembre) etc. Représentation fort ancienne mais toujours inquiétante de l'envahissement par une marée humaine, déferlant cette fois depuis les rives Sud de la Méditerranée, et perçue comme angoissant renversement de l'histoire (la « colonisation » culturelle puis politique) ou comme effrayante loi de la géographie humaine (la « submersion » démographique). C'est ce fantasme menaçant, généralement désigné par le terme « invasion » que l'Association Vénissieux-Charles Martel s'était donné mission de combattre. Sa raison so-

ciale a été déclarée illicite par le tribunal de Lyon (11 septembre 1987) dont les attendus sémantiques méritent d'être retenus :

« Attendu que l'Association Vénissieux-Charles Martel a pour objet de « défendre l'identité française... , face à l'invasion de l'immigration étrangère » ; que selon les définitions qu'en donne le dictionnaire (Petit Robert), l'invasion est la pénétration belliqueuse et massive sur un territoire ou la migration accompagnée de violence ou de dévastations et qu'en tant qu'action du verbe envahir, elle signifie également l'occupation d'un territoire brusquement et de vive force.

Attendu que ces définitions impliquent que les envahisseurs soient considérés comme des ennemis, qu'ils soient combattus, repoussés et chassés par la force ; qu'en présentant clairement l'immigration étrangère comme une invasion et, par voie de conséquence, les immigrés comme des envahisseurs, ce qu'ils ne sont évidemment pas, l'Association Vénissieux-Charles Martel appelle donc nécessairement à s'opposer à eux par la force et provoque, en tout cas, à la discrimination, à la haine ou à la violence à leur égard » (2)...

Ils énoncent sans ambages les implications agressives que l'usage d'*« invasion*» comporte ; aussi est-il significatif que Valéry Giscard d'Estaing ait délibérément choisi de reprendre le terme. La présentation de l'article, sur la couverture du *Figaro-Magazine* du 21 septembre, l'est plus encore puisque la manchette *« Immigration ou invasion ? »* ressort sur fond de deux bustes de Marianne. L'un, la poitrine généreuse et généreusement découverte ; l'autre, au contraire, voilé d'un hidjeb et, pour faire bonne mesure, d'un aadjar lui masquant le bas du visage ; l'un et l'autre se superposant en partie. Comment ne pas y lire une figuration iconographique de *« l'invasion »* substituant une culture, une religion, une *« race »* à une autre : Fathma bientôt en lieu et place de Madame la France ? Représentation qui, après-coup, nous livre une raison de la déraison ayant un moment entouré *« l'affaire des foulards islamiques »*. Celle-ci a été présentée et perçue comme le symbole d'une *« invasion »* suffisamment forte et assurée d'elle-même pour vouloir afficher emblématiquement sa présence. Deux motifs expliquent que cette dernière ait pu être ressentie comme provocatrice et attentatoire à *« l'identité française »*. Le premier tient à l'héritage culturel séculaire qui fait de l'islam l'adversaire privilégié de la chrétienté et d'une mythologie nationale érigéant Charles Martel en héros fondateur pour avoir *« arrêté l'invasion musulmane »* (*Petit Robert*). A quoi s'ajoutent le legs des célébrations coloniales et la mémoire collective toujours vive, parfois les traumas non résolus de la guerre et de la perte de l'Algérie. Contexte qui suffit à faire de la présence de l'Autre sur le territoire du Même une intrusion, une agression, un début de conquête. Le second motif s'origine dans le caractère religieux du symbole affirmé dans un espace public, en principe laïque et normalement soustrait aux pratiques confessionnelles. L'argument invoqué d'une prescription sacrée a été interprété selon une formule qui eut son succès dans l'Algérie coloniale et posait que *« ne pouvait être assimilé que ce qui est assimilable »* ; les *« foulards islamiques »* devenant ainsi la preuve indubitable d'une incompatibilité de nature :

« Il n'y a pas, il n'y a plus d'intégration possible. Il n'y a plus de possible que la résistance ou, tôt ou tard, la submersion par l'invasion » (J.M. Le Pen, *Présent*, 13-14 novembre).

(2) Repris de : P.A. Taguieff, *Face au racisme*, La Découverte, 1991, t. 1, p. 132.

A cette vision polémique – *stricto sensu* – on opposera l'augure plus favorable de l'intégration linguistique qui déjà porte témoignage du contraire. Aussi, ne voudrions-nous pas que ces remarques, qui restent l'état d'une réflexion en cours, donnent à croire que nous tenons directement les propos de l'extrême-droite pour l'impensé d'un inconscient collectif. On y trouve cependant, de façon concentrée, cohérente et brutalement explicitée, des éléments qui resurgissent dissociés, disséminés, dissimulés dans d'autres discours. Ils signalent, sous les lieux communs que sont devenus « l'invasion », « l'intégration impossible » ou « la menace de l'identité française », de préoccupantes dérives.

Mais y-a-t'il de quoi en faire tout un plat ? On sait en effet, depuis Barthes, le rôle éminent de la gastronomie dans l'ethnotype français. Une publicité alimentaire énonçait, dans le registre culinaire, la dialectique du Même et de l'Autre qui au même moment défrayait la chronique des foulards. Son slogan proclamait : « *Vous connaissez le couscous comme là-bas, Découvrez-le comme ici* ». La francité hautement soulignée de cette marque n'avait visiblement pas éprouvé plus de difficulté à intégrer ce plat exotique que les menus de restaurants.